

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 mai 2022.

PRESENTS :

BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- BURLLOT David a donné pouvoir à VITEL Fabien,
- CAURET Camille donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- MEGRET Yves donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LE MAUX Thierry,

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège LE GUEN

Délibération n°2022-047

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 8

AMENAGEMENT

AMENAGEMENT DE LA RD 768 (LA DOBERIE)

DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La commune de Lamballe-Armor envisage la requalification de la RD 768 traversant le lieudit de la Doberie en accompagnement du programme de reprise de la couche de roulement par le Conseil Départemental. Les aménagements proposés aux abords de la RD 768 ont pour objectifs :

- o De sécuriser le hameau y compris les éventuelles traversées piétonnes,
- o De valoriser les accotements en traversée de la Doberie,
- o De faciliter et de réduire les interventions d'entretien courant (voirie et espaces verts),
- o De proposer des solutions de gestion des eaux pluviales par infiltration dans la mesure du possible,
- o De proposer un aménagement compatible avec la réfection du tapis envisagée par le Conseil Départemental.

Ces travaux doivent s'effectuer dans l'emprise du domaine routier départemental (route départementale n°768). Il est nécessaire de soumettre un dossier de prise en considération à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental. La couche de roulement sera financée par le Département à hauteur de 62 500 € HT, estimation avril 2022, hors rabotage de chaussée si nécessaire. L'ensemble des travaux sera réalisé par la commune via une convention de travaux sur mandat. Cette procédure aboutira à la signature d'une convention entre le Département et Lamballe-Armor. Elle définira les conditions dans lesquelles seront réalisés et entretenus les équipements sur le domaine public départemental (RD 768).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de prise en considération pour l'aménagement de la RD 768, auprès du Conseil départemental des Côtes d'Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de travaux sur mandat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

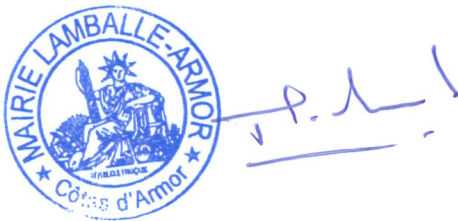
VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **30 MAI 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

30 MAI 2022

De l'affichage le

30 MAI 2022

*Pour le Maire,
Par délégation,*
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET